CIRCULAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS D’EMPLOI DES AGENTS TECHNIQUES DES FINANCES PUBLIQUES (GARDIEN-CONCIERGE, VEILLEUR DE NUIT, AGENT DES SERVICES COMMUNS, CONDUCTEUR DE VÉHICULE, ASSISTANT-GÉOMÈTRE CADASTREUR, AGENT D'ENTRETIEN ET AGENT DE RESTAURATION)

fichiers: Télécharger 160919_circulaire_doc_emploi.pdf (610.99 Ko)

Public: CAP C technique
Agents techniques

Leave this field blank